LES PRES DU MOULIN

RD 300

LE PONT

LE PRE DU GUE

Np

COMMUNE DE CONGE-SUR-ORNE

LA PRAIRIE DE BALLON

Nj

UC

LE PRE GERBAULT

NE

LES GOREES

LE PREMARTIN

Ah

RD 121

LA GRANGE

Ah

UP

Nj

LES ENCLOS

NE

Nj

LA GELANDRIE

L'HOPITEAU

Ah

A

LA MAISON NEUVE

LE THEIL

LES CHAUGUENIERES

VAUJOIS

Ah

Na

LA BARATTERIE

LE PRE DE VAUJOIS

L'ANGELERIE

Nj

LE COURTEBOEUF

Na

1AUh

UCa

UC

UPg

UP

LE CHAMP DE LA FUIE

BEL-AIR

2AUh

LA MARTINIERE

Ah

UP

CHAPELLE

UC

RD 300

UP

CROIX DE PIERRE

LA SAUSSIQUETTERIE

COMMUNE DE ST MARS-SOUS-BALLON

LA COCHERIE

Nj

2AUh

Ah

LE RAM

Nj

LA LONGUE DENREE

1AUc

UP

1AUe

2AUh

LA CAVE

1AUh

UA

Ah

LE RAM

LALIERE

1AUa

UP

HAUT-ECLAIR

Ah

LE HAMEAU

Na

Ah

LE GEVEAU

Ah

Ah

GUETTE-MIDI

LA VILLE-TOLET

NE

NE

Ah

LE CLOS DU RAM

Ah

LE SABLON

A

COMMUNE DE SAINT - MARS - SOUS - BALLON

LEGENDE

- UC - Zone urbaine centrale
- UCa - Zone urbaine centrale sans assainissement collectif
- UP - Zone urbaine périphérique
- UPg - Zone urbaine périphérique groupée pour l'habitat
- UA - Zone réservée aux activités
- 1AUa - Zone d'urbanisation pour les activités
- 1AUc - Zone d'urbanisation pour les activités commerciales
- 1AUe - Zone d'urbanisation pour les équipements
- 1AUh - Zone d'urbanisation groupée pour l'habitat
- 2AUh - Zone d'urbanisation future pour l'habitat
- A - Zone réservée à l'activité agricole
- Ah - Secteur de la zone A pour les constructions non liées à l'activité agricole
- Na - Secteur de la zone N autorisant les abris pour animaux
- NE - Zone naturelle pour les équipements
- Nj - Secteur de la zone N autorisant les abris de jardin
- Np - Zone naturelle protégée pour les sites et paysages

- Espaces Boisés Classés
- Risque de mouvements de terrain
- Délimitation des Zones Inondables de l'Orne Saosnoise d'après l'Atlas ZI
- Emplacement réservé
- Périmètre de Prise en considération du projet de déviation
- Zones humides identifiées par le bureau d'études EFE
- Périmètre Monument Historique
- Secteurs susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques
- Nouveaux accès directs interdits
- Chemin de randonnée à préserver

Haies soumises à déclaration préalable (Art. L.123-1-5-111.2° du Code de l'Urbanisme)

- Haies intéressantes (accord si plantations compensatoires)
- Haies très intéressantes (refus sauf exceptions)
- Siège d'exploitation agricole
- Installation classée - Elevage porcin
- Installation classée - Elevage avicole

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Novembre 2014"

Département de la Sarthe
Commune de Ballon

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°2

3B1

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE

ZONE CENTRE

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 FEVRIER 2015

ECHELLE
1 / 2 000

P.L.U.	PRESCRIT LE	ARRETE LE	APPROUVE LE
REVISION N°2	24 NOVEMBRE 2011	26 FEVRIER 2014	9 FEVRIER 2015

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS
TEL: 02 43 72 79 13
E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr